



ANNEXE AU LIVRET CONTRACTUEL IBM

N° de l'Annexe : Référence IBM : Y8-NF570JP

N° de version / Date d'émission : Version 5

28/03/2017

Nom et adresse du Client :	Nom et adresse de facturation du Client :
TOULOUSE METROPOLE 6 RUE RENE LEDUC 31500 TOULOUSE	TOULOUSE METROPOLE 6 RUE RENE LEDUC 31500 TOULOUSE
Code SIRET : 24310051800170	Code NAF : 8411Z
Code Client Utilisateur : 206013	Code Client Facturation : 206013

En cas d'acceptation de notre proposition, nous vous prions de la retourner signée à votre point de Contact IBM indiqué ci-dessous.

Si votre processus interne d'achats fonctionne à l'aide d'émission de bons de commande, nous vous prions de joindre votre bon de commande à ce Descriptif, faute de quoi nous serions dans l'impossibilité d'honorer ce dernier.

<b>Contact IBM</b>	<b>Contact CLIENT pour la réalisation des Services</b>
Thomas Degouilles	Nathalie Lemos de Carvalho
Téléphone : 06 48 70 85 48	Téléphone : 05 81 91 73 63
Email : thomas.degouilles@fr.ibm.com	Email : Nathalie.LEMOS-DE-CARVALHO@mairie-toulouse.fr

ARTICLE 1 – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET OBLIGATIONS IBM

IBM propose de réaliser la prestation indiquée ci-dessous sous la forme d'un contrat de service en régie :

- Intégration, remontée des alertes pour 30 caméras :
- Développement /adaptation du script d'intégration ;
  - Tests unitaire ;
  - Validation de l'intégration.

Pré-requis : présence sur site d'un administrateur de la solution Genetec Security Center.

Documents joints :

- Description Complémentaire : .....
- Accord relatif à l'Echange d'Informations Confidentielles :
- Autres (Annexes...) : .....

ARTICLE 2 - DURÉE DES SERVICES

- Date de début des Services (T0): date de signature du présent contrat par les deux parties.
- Date de fin des Services : T0 + 2 mois

La date de fin des Services indiquée ci-dessus est une date prévisionnelle conditionnée par la signature du présent Contrat et soumise aux dispositions de la Description Complémentaire qui prévaut sur la présente annexe.

Le présent Descriptif sera achevé à la date du premier des deux événements suivants :

- IBM a fourni le nombre de jours de Services spécifiés à l'Article « Prix, redevances et conditions financières »
- La date prévue de fin des Services a été atteinte.

### ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client est responsable de l'identification, de l'interprétation et de la conformité des lois et réglementations en vigueur à la date de signature du présent Contrat et qui affectent les systèmes applicatifs et les activités du Client.

Le Client sera responsable du contenu de toute base de données ainsi que celui de tout fichier de données, de la sélection et de la mise en place de contrôles sur leur accès et leur usage, des copies de sauvegarde, de la récupération et de la sécurité des données stockées.

### ARTICLE 4 - PRIX, REDEVANCES ET CONDITIONS FINANCIÈRES

Les Services seront fournis dans les locaux du Client, sauf demande du Client de les réaliser en dehors de ses propres locaux. Une telle charge résultant de l'utilisation des locaux externes sera facturée en sus au Client.

En application de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, IBM fournira les Services au titre de ce Descriptif pendant les heures habituelles de travail (entre 8h30 et 17h30 du lundi au vendredi), à l'exception des vacances et jours fériés. S'il est nécessaire, le Client fournira un accès à ses locaux après les heures habituelles de travail au Personnel IBM. Le Personnel en déplacement peut travailler à d'autres heures que les heures habituelles de travail afin d'organiser le planning de déplacement.

Une redevance minimum d'une demi-journée sera facturée par Service. IBM pourra facturer tout dépassement

Sauf disposition particulière, les Services seront facturés mensuellement. Les factures sont dues le trentième jour calendaire suivant la date d'émission de la facture, net et sans escompte.

Profil des intervenants	Tarifs journaliers (en euros H.T.)	Répartition prévisionnelle nombre total de jours commandés	Prix total estimé (en euros H.T.)
Technicien spécialiste	890 €	3	2 970 € H.T.
		<b>Total estimé</b>	<b>2 970 euros H.T.</b>

Les prix estimés pour ce Descriptif sont de **Deux mille neuf cent soixante-dix Euros H.T** et ne comprennent pas, ni les frais de déplacement ou de séjour résultant d'une demande spécifique du Client, ni les taxes applicables. Chaque estimation de ces frais, données par IBM pour le planning, ou pour toute autre prestation est une estimation et ne peut engager contractuellement aucune des Parties.

### ARTICLE 5 - INDEMNITE DE DEBAUCHAGE

Pendant la durée du Contrat et pendant les douze (12) mois suivant son expiration, toute embauche, par le Client, de Personnel IBM participant, devant participer et/ou ayant participé à l'exécution du Contrat sans l'accord préalable et écrit d'IBM, donnera lieu au versement par le Client à IBM d'une indemnité forfaitaire (couvrant notamment les dépenses de sélection et de recrutement, les frais de formation et les dommages résultant des engagements déjà pris) égale aux six (6) derniers mois de rémunération brute du Personnel IBM concerné. Une telle indemnité ne s'appliquera pas à l'embauche d'anciens salariés d'IBM ayant cessé leur emploi au sein d'IBM depuis plus de deux mois, préalablement à toute sollicitation ou proposition d'embauche de la part du Client.

ARTICLE 6 - DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

Le Client reconnaît accepter les Conditions Générales IBM stipulées dans le Livret Contractuel en vigueur, ainsi que la présente annexe et les documents qui y sont joints.

Tant que le présent document n'est pas signé par les deux parties, il constitue une proposition d'IBM. Cette proposition est valable soixante (60) jours à partir de sa date d'émission et pourra, durant cette période, être modifiée si IBM annonce un changement de tarif.

Fait en double exemplaire

A Toulouse Le 2/11/17

Lu et approuvé

A Bois-Colombes Le 06/04/2017

Lu et approuvé

Toulouse Métropole  
(Nom et Qualité du Signataire)

*[Signature]*

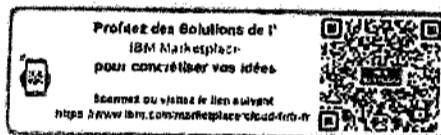
Cachet de l'Entreprise



Compagnie IBM France

*[Redacted signature]*

Cachet de l'Entreprise **IBM FRANCE**  
17, avenue de l'Europe  
92275 Bois-Colombes Cedex  
552 118 465 RCS Nanterre  
Siret 552 118 465 03644 - Code NAF 6202A



Le Livret Contractuel en vigueur est disponible à l'adresse suivante :  
<http://www-304.ibm.com/support/ourcontent/fr/fr/docu/ae/ta/taenarsecta>

28/03/2017 ZBF1-7002/1F

Annexe au Livret Contractuel IBM - YB-NF570JP

Page 3/3

Compagnie IBM France Société par Actions Simplifiée au capital de 657.364.587,00 euros  
Siège social : 17 avenue de l'Europe - 92275 Bois-Colombes Cedex  
RCS Nanterre B 552 118 465 - Code NAF 6202A